**EPU 31, 9 novembre 2018  
Recommandations du Canada pour l’EPU de la République Centrafricaine**

Merci, monsieur le président.

Le Canada félicite la République centrafricaine pour la tenue réussie des élections en 2015-2016 et souligne ses efforts soutenus notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité et du combat contre l’impunité, avec la mise en place de la Cour pénale spéciale. Nous demeurons profondément préoccupés par le nombre élevé de violations et abus des droits dans le pays.

Le Canada recommande que la République centrafricaine:

1. Renforce les capacités de l’Unité mixte d’intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants afin de mieux répondre aux besoins de ces groupes vulnérables.
2. Alloue un budget adéquat à la Commission nationale des droits de l’Homme et des libertés fondamentales, afin de lui permettre de mieux remplir son mandat.
3. Révise l’article 294 du code pénal pour assurer la pleine protection contre la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.
4. Prenne des mesures pour protéger les défenseurs des droits de la personne.

Le Canada continue d’encourager la République centrafricaine et ses partenaires internationaux dans leurs travaux pour rétablir une paix durable au pays, essentielle au respect des droits de la personne.